

## Evolution dans le recrutement des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Le département de l'Eure et Loir compte environ 1800 sapeurs pompiers volontaires et 200 sapeurs pompiers professionnels. Les missions de secours d'urgence aux personnes (SUAP) représentent environ 85% de nos missions.

Avant la dernière réforme de recrutement, un sapeur pompier volontaire devait obligatoirement suivre 80 heures de formation de secourisme et 180 heures de formation incendie et opérations diverses pour être pleinement opérationnel.

Désormais, vous pouvez devenir sapeur pompier volontaire en intervenant uniquement sur des missions SUAP, selon votre souhait ou si votre profil médical le contraint, c'est-à-dire que vous disposez d'une aptitude médicale partielle.

Vous devrez suivre une formation composée de 2 modules de 5 jours (évaluation en formation continue), pour un volume horaire de 80 heures de formation débouchant sur une évaluation pratique.

L'avancement en grade est possible selon les textes en vigueur chez les Sapeurs-Pompiers ainsi que l'accès aux formations liées au SUAP (par exemple : monitorat, instructorat ...).

Plus tard, si vous le souhaitez, vous pourrez être formé(e)s aux autres missions des sapeurs-pompiers comme les missions incendies et les opérations diverses.

Si vous êtes intéressé(e)s, vous pouvez nous contacter afin d'obtenir des renseignements complémentaires en adressant un mail à [contactrecrutement.csmaintenon@gmail.com](mailto:contactrecrutement.csmaintenon@gmail.com), en précisant votre identité, votre adresse postale et votre numéro de téléphone.

Le Centre de Secours de Maintenon recrute, Osez Agir !